



Voies navigables
au Québec

Guide d'éclusage



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

Les canaux historiques au Québec

Canal-de-Lachine Situé au cœur de Montréal, le canal de Lachine s'étend sur 14 km entre le Vieux-Port et le lac Saint-Louis. Avec ses cinq écluses, il permet de contourner les rapides de Lachine dans un cadre urbain et animé unique. Ouvert en 1825, ce canal bicentenaire accueille chaque année plus d'un million de visiteurs. À pied, à vélo ou en bateau, on y découvre l'histoire de ce berceau de l'industrialisation du Canada.



Info navigation :

VHF 68 / Écluse n° 1 (Vieux-Port) :
514 496-1536
VHF 68 / Écluse n° 5 (Lachine) :
514 595-6594

Données techniques :

Tirant d'eau : 2 m (6,6 pi)
Hauteur libre : 2,45 m (8 pi)
Dimensions de la plus petite écluse :
50,29 x 11 m (165 x 36 pi)
Temps de transit :
3 à 5 heures
Longueur du canal :
14 km (7,56 NM)

Heures d'opération :

<https://parcs.canada.ca/guide-lachine-heures>



Canal-de-Sainte-Anne-de-Bellevue À l'extrémité ouest de l'île de Montréal, le canal de Sainte-Anne-de-Bellevue relie le lac Saint-Louis au lac des Deux Montagnes, à l'embouchure de la rivière des Outaouais. Ouvert en 1843 pour le commerce, le canal et son écluse sont aujourd'hui principalement dédiés à la navigation de plaisance. Sa promenade de bois, ses restaurants et ses terrasses au bord de l'eau en font d'ailleurs l'écluse la plus fréquentée au Canada.



Info navigation :

VHF 68
514 457-5546

Données techniques :

Tirant d'eau : 2,74 m (9 pi)
Hauteur libre :
varie de 10,67 m (35 pi)
à 12,8 m (42 pi)
Dimensions de l'écluse :
54,86 x 11,89 m (180 x 39 pi)
Temps de transit :
30 minutes

Heures d'opération :

<https://parcs.canada.ca/guide-steannebellevue-heures>



Canal-de-Carillon Le canal de Carillon se situe sur la rivière des Outaouais et offre une voie de contournement aux rapides du Long-Sault. Unique en Amérique du Nord, son impressionnante écluse est munie d'une porte à guillotine de près de 200 tonnes et permet de franchir une dénivellation de 20 mètres en une seule opération! Pour observer son fonctionnement impressionnant et la magnifique vue, n'hésitez pas à monter et saluer le personnel éclusier.



Info navigation :

VHF 68
450 537-3534

Données techniques :

Tirant d'eau : 2,74 m (9 pi)
Hauteur libre : 12,8 m (42 pi)
Dimensions de l'écluse :
54,86 x 11,89 m (180 x 39 pi)
Temps de transit :
1 heure

Heures d'opération :

<https://parcs.canada.ca/guide-carillon-heures>



Nous contacter

VHF 68

Durant votre transit, demeurez syntonisé sur la voie VHF 68. Cette voie, à privilégier au téléphone, permet de joindre le personnel des canaux durant les heures d'opération.

Renseignements généraux :

1 888 773-8888
(sans frais pour le Canada et les États-Unis)
ou 514 283-6054

✉ infocanalqc@pc.gc.ca
f @CanauxQC
f @ParcsCanada
i @parcs.canada
v @parcscanada
globe parcs.canada.ca/
lhn-nhs/canaux-canales

Canal-de-Saint-Ours Le canal de Saint-Ours permet de franchir les hauts-fonds de la rivière Richelieu, facilitant ainsi la navigation entre le fleuve Saint-Laurent et le lac Champlain. Inauguré en 1849, il s'est avéré indispensable au commerce international pendant plus d'un siècle en reliant Montréal à New York. Riche en histoire, le canal de Saint-Ours permet d'observer la passe migratoire Vianney-Legendre, un ouvrage unique en son genre qui aide à la protection des espèces de poissons en péril. L'île Darvard offre aussi un cadre idéal pour faire une pause plein air, se promener sur les sentiers aménagés et pique-niquer.



Info navigation :

VHF 68
450 755-8140

Données techniques :

Tirant d'eau : 3,66 m (12 pi)
Hauteur libre : 8,84 m (29 pi)
Dimensions de l'écluse :
97,54 x 11,89 m (320 x 39 pi)
Temps de transit :
30 minutes

Heures d'opération :

<https://parcs.canada.ca/guide-stours-heures>



Canal-de-Chambly Construit pour permettre aux bateaux de contourner les rapides et de franchir la dénivellation entre le bassin de Chambly et le Haut-Richelieu, le canal de Chambly s'étend sur près de 19 kilomètres. Ses neuf écluses, dont trois en escalier, un modèle unique au Québec, sont toujours manœuvrées manuellement. Ouvert en 1843, le canal a longtemps servi d'artère essentielle pour le transport du bois et des marchandises vers les États-Unis. Aujourd'hui, les visiteurs viennent y pédaler le long des berges, pique-niquer sous les arbres ou observer le passage des bateaux.



Pont 1
Place des Barges

Info navigation :

VHF 68
Secteur Chambly : 450 658-4381
Secteur Saint-Jean : 450 348-3392

Données techniques :

Tirant d'eau : 2 m (6,6 pi)
Hauteur libre : 8,84 m (29 pi)
Dimensions de la plus petite écluse :
33,52 x 6,7 m (110 x 22 pi)
Temps de transit :
Environ 4 heures
Longueur du canal :
19 km (10,29 NM)

Heures d'opération :

<https://parcs.canada.ca/guide-chambly-heures>





À l'approche du canal

Réduire la vitesse de votre embarcation jusqu'à en éliminer le sillage.

Laisser l'entrée du canal dégagée pour ne pas nuire à la circulation des bateaux sortants.

Communiquer avec les éclusiers-pontiers par radio VHF ou par téléphone pour signifier votre position et votre intention d'être éclusé et ainsi connaître le temps d'attente et les instructions d'éclusement.

Amarrer l'embarcation au quai d'attente. **La ligne bleue peinte sur les quais d'amarrage délimite la zone pour les bateaux en attente du prochain éclusement.**

Installer les amarres et défenses du côté des quais situés à l'intérieur de l'écluse. Vous devez avoir un minimum de deux amarres, l'une à l'avant et l'autre à l'arrière, d'une longueur suffisante et en bon état.

Au Canal-de-Chambly, les éclusiers vous indiqueront de quel côté vous amarrer et vous fourniront des amarres.

Pour chaque amarre, s'assurer d'être au moins une personne capable d'effectuer le travail demandé.

Éteindre le radar.

L'entrée au canal vous sera refusée si votre embarcation n'est pas en bon état ou si vous êtes seul à bord.

Surveiller le feu de navigation

(semblable à un feu de circulation) :

 **Vert :** vous pouvez entrer dans l'écluse

 **Rouge clignotant :**
préparation en cours pour vous recevoir
– ***entrée dans l'écluse interdite***

 **Rouge fixe :** aucune opération ou éclusement en cours – ***entrée dans l'écluse interdite***

Suivre les instructions des éclusiers. Les embarcations sont éclusées sur la base du premier arrivé, premier servi. Toutefois, il peut arriver que pour des raisons de logistique et de sécurité la priorité soit donnée à certaines embarcations, notamment pour les mettre à l'épaule lors de fort achalandage. Soyez à l'affût des consignes des éclusiers.

Dans un canal de Parcs Canada, vous êtes sous la responsabilité des éclusiers. Soyez courtois envers eux. Les abus verbaux ne seront pas tolérés.

Dans l'écluse

Une fois que le feu de navigation passe au vert, entrer dans l'écluse tout en suivant les directives des éclusiers.

Accoster votre embarcation à l'endroit indiqué par les éclusiers, soit au quai ou à l'épave d'un autre bateau.

Utiliser la marche arrière pour immobiliser l'embarcation.





Fermer les moteurs seulement une fois que l'embarcation est bien amarrée.

Il est de la responsabilité des plaisanciers de veiller au bon accostage et à l'amarrage de leur embarcation. S'il est disponible, le personnel peut vous assister à votre arrivée.

Dans les canaux de **Saint-Ours**, **Lachine**, **Sainte-Anne-de-Bellevue** et **Carillon**, s'assurer que son embarcation est bien attachée au quai. Attacher d'abord l'arrière en prenant tout le mou, puis attacher l'avant.

Au canal de **Chambly**, ne pas attacher les amarres aux taquets. Passer l'amarre autour du taquet en veillant à la tendre ou la relâcher pendant l'éclusage.

Une fois l'embarcation bien amarrée, suivre les règles suivantes :

-  Fermer les moteurs. Ne pas redémarrer le moteur pendant l'éclusage.
-  Il ne doit pas y avoir de flamme nue à bord.
-  Il est interdit de fumer ou vapoter.
-  Le ventilateur de cale doit fonctionner.

Pendant l'éclusage, chaque amarre doit être surveillée par un membre de l'équipage.

Au canal de **Chambly**, utiliser une gaffe pour éloigner l'embarcation du mur. Ne pas utiliser ses jambes ni ses mains.

Afin de faciliter le travail des éclusiers et par respect pour les autres plaisanciers, diminuer le volume de sa musique et/ou autres éléments sonores pendant l'éclusage.

Préparer le paiement et/ou la présentation du permis d'éclusage aux éclusiers.

Lors du transit sur les canaux de **Chambly** et de **Lachine**, signaler toujours son arrivée aux écluses et aux ponts. Informer le personnel de ses intentions de navigation. Si vous décidez de faire un arrêt ou de changer de cap, avisez les éclusiers-pontiers pour que ceux-ci ajustent leurs opérations.

À la sortie de l'écluse

Attendre l'ouverture complète des portes et le signal du personnel éclusier pour redémarrer les moteurs et détacher les amarres.

Sortir lentement de l'écluse en suivant les directives données par les éclusiers. S'il s'agit d'un éclusage où il y a des bateaux à l'épave, ceux-ci sortent une rangée à la fois, du mur jusqu'au quai.

Respecter la limite de vitesse de 10 km/h (6 mi/h, 5,5 NMPH) et surveiller la vague de l'embarcation jusqu'à la hauteur des bouées latérales à la sortie du chenal du canal.

Pour plus d'information et visionner notre vidéo :

<https://parcs.canada.ca/guide-ecluser>







La conduite d'une embarcation motorisée avec les facultés affaiblies constitue une infraction en vertu du Code criminel du Canada.



Règlements sur les canaux historiques

Il est de la responsabilité des plaisanciers de s'informer et de connaître les règlements en vigueur dans les canaux historiques. Certaines activités sont interdites dans un canal. En tout temps, les usagers doivent faire preuve de jugement et de civisme sur les sites de Parcs Canada.

La liste de règlements qui suit n'est pas exhaustive.

Il est notamment interdit de :

- faire un bruit exagéré dans un canal historique entre 23 h et 6 h (Art. 7 (c));
- pêcher à moins de 10 m d'une écluse ou d'un quai d'approche, ou sur un pont qui enjambe un chenal de navigation (Art. 7 (e));
- plonger, sauter, faire de la plongée ou de se baigner dans un chenal de navigation, ou à moins de 40 m d'une porte d'écluse ou d'un barrage (Art. 10 (b));
- faire du ski nautique ou d'exercer toute activité consistant à être remorqué par un bâtiment dans un chenal de navigation (Art. 10 (a));
- s'amarrer au quai d'attente pendant les heures d'ouverture si vous ne voulez pas être éclusé (Art. 40.2);
- camper sur les terrains d'un canal historique (Art. 18).

La période d'amarrage maximale est de 48 heures. 24 heures doivent s'écouler avant de vous amarrer à la même écluse. Notez que cette réglementation est sujette à changement.

Limites de vitesse

La limite de vitesse maximale est de 10 km/h (6 mi/h, 5,5 NMPH) en tout temps. Vous devez modérer à la hauteur des bouées rouges et vertes à l'entrée du canal et maintenir votre vitesse réduite jusqu'à la sortie complète.

Vous êtes responsable du sillage de votre embarcation et de tout dommage qu'il pourrait causer.

Pour consulter le Règlement sur les canaux historiques :

<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/dors-93-220/TexteCompleet.html>



Les canaux historiques de Parcs Canada Parks Canada Historic Canals



**Distances par voie d'eau (approximatives)
Nautical distances (approximate)**

Montréal	Sorel	38 NM	70 km
Sorel	Chambly	38 NM	70 km
Chambly	Lac Champlain Lake	30 NM	55 km
Chambly	New York	281 NM	520 km
Montréal	Québec	135 NM	250 km
Montréal	Ottawa	97 NM	180 km
Montréal	Kingston	148 NM	275 km
Montréal	Toronto	270 NM	500 km
Chambly	Saint-Ours	27 NM	50 km
Saint-Ours	Lachine	49 NM	90 km
Lachine	Sainte-Anne- de-Bellevue	11 NM	20 km
Sainte-Anne- de-Bellevue	Carillon	24 NM	45 km
Carillon	Canal Rideau	54 NM	100 km



Légende / Legend

- Voies navigables de Parcs Canada
Parks Canada Waterways
- Voie maritime du Saint-Laurent
St-Lawrence Seaway
- New York State Canals Systems

Pour consulter les cartes,
schémas de navigation
et itinéraires

<https://parcs.canada.ca/guide-canaux-cartes>



To see maps,
nautical charts
and itineraries

<https://parks.canada.ca/canals-map-guide>

